

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 19 janvier 2018 à 18h30, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 12 janvier 2018.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, KOCHERT Jacky, PIQUARD Jean-Louis, MATTER Isabelle, SCHWEINBERG Nadine, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WENNER Sylvie, CAN Veysel, CADENE-SCHULIK Francine, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, HANNIG Elisabeth, ABEELACK Boz, TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle, KRIEGER André

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

Mme FEYEREISEN-HAINE Evelyne qui a donné procuration à Mme WENDLING Anne-Marie
M. GAUTIER Julien qui a donné procuration à M. PIQUARD Jean-Louis
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. KOCHERT Jacky
Mme WECKER Elisabeth qui a donné procuration à Mme MATTER Isabelle
Mme AKSOY Zehra qui a donné procuration à Mme GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne
Mme DAMBACHER Sandra qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. André REINWALT, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 24/01/2018 et le 09/02/2018 et publiées par affichage le 29/01/2018 et le 12/02/2018.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (les points 3 et 10 sont complétés suite à la commission d'appel d'offres).

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017
2. PRÉSENTATION TRAVAUX GYMNASSE MUNICIPAL
3. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA TRANSFORMATION DU GYMNASSE MUNICIPAL EN SALLE MULTIFONCTIONS
4. CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION NORD
5. DEMANDES DE DOTATIONS DE L'ÉTAT 2018 (DETR – DSIL)
 - 5.1. TRAVAUX ECOLE LESZCZYNSKA
 - 5.2. SALLE MULTIFONCTIONS – ANCIEN GYMNASSE MUNICIPAL
 - 5.3. EGLISE ST JEAN – MISE EN CONFORMITÉ
 - 5.4. REMPARTS – TRANCHE DE TRAVAUX
 - 5.5. RÉHABILITATION PISCINE – 1^{ère} TRANCHE
 - 5.6. RÉAMÉNAGEMENT PLACE DES CARMES – 1^{ère} TRANCHE
 - 5.7. RUE FREDERIC BASTIAN
 - 5.8. ALLÉE DES PEUPLIERS – PISTE CYCLABLE EN AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

- 5.9. JONCTION RUE DU CHATEAU D'EAU / RUE DE TURCKHEIM – CHEMINEMENT PIÉTON
- 5.10. SOUS-PRÉFECTURE (MUSÉE) – DIAGNOSTIC EN VUE DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX EN 2019
6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS DE WISSEMBOURG POUR L'EXERCICE 2018
7. ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DE LA LAUTER
8. SUBVENTION ASSOCIATION DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE WISSEMBOURG
9. SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTES LIÉES À LA VENTE DE BACS MÉNAGERS
10. ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE
11. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA GESTION D'UNE FOURRIÈRE AUTOMOBILE - TRANSMISSION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE
12. AVENANT À LA CONVENTION TRIPARTITE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE FOURRIÈRE ANIMALE
13. CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE STRASBOURG ELECTRICITÉ RÉSEAUX - LOTISSEMENT GUMBERLE
14. RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION 13 (CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ OZTAS) DU 30 SEPTEMBRE 2016
15. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ Monsieur et Madame MEYER HERVÉ
16. CHANTIER D'INSERTION DES REMPARTS – 2018
17. ACCUEIL DE STAGIAIRES – VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION
18. DIVERS

*****Séance publique*****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DÉCEMBRE 2017

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 11 janvier 2018.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. PRÉSENTATION TRAVAUX GYMNASÉ MUNICIPAL

Par M. Michel ZINT, Architecte de la Ville

3. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA TRANSFORMATION DU GYMNASÉ MUNICIPAL EN SALLE MULTIFONCTIONS

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux du gymnase municipal a pour objet la réhabilitation, la requalification et la restructuration de l'ancien gymnase municipal situé rue des écoles à Wissembourg en salle multifonctions.

L'équipement construit au milieu des années 1960 représente actuellement une surface de 884 m² sur un seul niveau, la restructuration du site devant conduire à une surface de plus de 1000 m². Cet équipement dont la vocation première était le sport sera amené à évoluer, après réhabilitation, vers des activités d'accueils touristique, festives et associatives.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

L'enveloppe financière allouée aux travaux est de 2 140 000 euros HT.

La procédure qui a été mise en œuvre est la procédure concurrentielle avec négociation conformément aux articles 25, 71 et suivants du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Cette procédure se déroule en deux étapes :

- première étape: le choix de trois candidats
- deuxième étape: la remise des offres par les candidats retenus, ainsi que la phase d'audition/négociation. Toutefois il est précisé que le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation si les offres correspondent à ces attentes.

En l'occurrence la procédure a débuté par la publication d'un avis au BOAMP et au JOUE le 17 août 2017.

La date limite de réception des candidatures était fixé au 15 septembre 2017 à 16h30. Au terme de ce délai, 19 dossiers de candidature ont été déposés (dont 4 par voie dématérialisée).

Au vu de l'avis consultatif rendu par la commission d'appel d'offres le 16 octobre 2017 et conformément à l'avis publié, les trois candidatures suivantes ont été retenues:

Groupement REY LUCQUET / SIB ETUDES / SOLARES BAUEN / INGENIERIE ET DÉVELOPPEMENT / C2BI

Groupement WEBER+KEILING / E3 ECONOMIE / SIB ETUDES / INGENIERIE & DEVELOPPEMENT / TDS BET FLUIDES CHAUFFAGES

Groupement RHB ARCHITECTES / C2BI / SIB ETUDES / SOLARES BAUEN / ID / ESP

Ces candidats ont été invités à télécharger le dossier de consultation et à déposer une réponse pour le 11 décembre 2017.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 17 janvier 2018 a retenu la proposition du groupement RHB ARCHITECTES / C2BI / SIB ETUDES / SOLARES BAUEN / ID / ESP dont le forfait provisoire de rémunération s'établit à 285 690,00 euros HT avec un taux d'honoraires de 13,35%.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu les mesures de publicité mises en œuvre,

Vu les propositions remises en réponse à la consultation,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 17 janvier 2018,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire :

- à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement RHB ARCHITECTES / C2BI / SIB ETUDES / SOLARES BAUEN / ID / ESP ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à la passation de ce marché
- à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre
- à solliciter toutes les autorisations d'urbanisme requises
- à lancer les consultations d'entreprise le moment venu.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

4. CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION NORD

Le Département du Bas-Rhin propose aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- Accompagner l'industrie de demain
- Développer le thermalisme et le tourisme
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Nord qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Vu le Code Général des collectivités locales,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017,
Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Nord,
Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
 - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
 - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante
- de charger M. le Maire de mettre en œuvre la présente délibération

5. DEMANDES DE DOTATIONS DE L'ÉTAT 2018 (DETR – DSIL)

5.1. TRAVAUX ECOLE LESZCZYNSKA

Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la circulaire de M. le Préfet en date du 19 octobre 2017,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur les travaux de toiture à l'école Leszczyńska d'un montant de 37 500 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2018 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : construction, transformation, extension et rénovation de bâtiments scolaires et périscolaires (I.): 30 à 40 %
 - Dotation de soutien à l'investissement local
 - Conseil Départemental du Bas-Rhin : 12 %
 - Solde : Ville (autofinancement)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2018.

5.2. SALLE MULTIFONCTIONS – ANCIEN GYMNASSE MUNICIPAL

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la circulaire de M. le Préfet en date du 19 octobre 2017,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur la réhabilitation, la requalification et la restructuration de l'ancien gymnase municipal en salle multifonctions d'un montant prévisionnel de 2 500 000 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2018 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel* suivant à ce titre :
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : Développement économique, socioculturel, environnemental et touristique (II.b) : 20 à 70 %
 - Solde : Ville (autofinancement)

* D'autres subventions sont attendues concernant ce projet (notamment Département, Région Grand Est, ADEME) mais aucune subvention a été notifiée à ce jour.

- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants aux budgets 2018 et 2019.

5.3. EGLISE ST JEAN – MISE EN CONFORMITÉ

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la circulaire de M. le Préfet en date du 19 octobre 2017,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

- d'adopter le projet portant sur les travaux de mise en conformité de l'église St Jean d'un montant de 12 500 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2018 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : développement économique, socioculturel, environnemental et touristique (II.c) : 20 à 70 %
 - Solde : Ville (autofinancement)
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2018.

5.4. REMPARTS – TRANCHE DE TRAVAUX

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la circulaire de M. le Préfet en date du 19 octobre 2017,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur les travaux des remparts d'un montant de 67 000 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2018 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : développement économique, socioculturel, environnemental et touristique (II.c) : 20 à 70 %
 - Solde : Ville (autofinancement)
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2018.

5.5. RÉHABILITATION PISCINE – 1^{ère} TRANCHE

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la circulaire de M. le Préfet en date du 19 octobre 2017,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur les travaux de réhabilitation de la piscine – 1^{ère} tranche d'un montant de 100 000 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2018 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : développement économique, socioculturel, environnemental et touristique (II.c) : 20 à 70 %
 - Dotation de soutien à l'investissement local
 - Solde : Ville (autofinancement)
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2018.

5.6. RÉAMÉNAGEMENT PLACE DES CARMES – 1^{ère} TRANCHE

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la circulaire de M. le Préfet en date du 19 octobre 2017,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur les travaux de réaménagement de la place des Carmes – 1^{ère} tranche d'un montant de 75 000 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2018 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : développement économique, socioculturel, environnemental et touristique (II.c) : 20 à 70 %
 - Solde : Ville (autofinancement)
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2018.

5.7. RUE FREDERIC BASTIAN

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la circulaire de M. le Préfet en date du 19 octobre 2017,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur les travaux rue Frédéric Bastian d'un montant de 42 000 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2018 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : aménagement et sécurisation de l'espace public en agglomération (VI.) : 20 à 35 %
 - Solde : Ville (autofinancement)
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2018.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

5.8. ALLÉE DES PEUPLIERS – PISTE CYCLABLE EN AGGLOMÉRATION

Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la circulaire de M. le Préfet en date du 19 octobre 2017,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur les travaux de piste cyclable en agglomération d'un montant de 21 000 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2018 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : Aménagement et sécurisation de l'espace public en agglomération (VI.) : 20 à 35 %
 - Dotation de soutien à l'investissement local
 - Solde : Ville (autofinancement)
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2018.

5.9. JONCTION RUE DU CHATEAU D'EAU / RUE DE TURCKHEIM – CHEMINEMENT PIÉTON

Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la circulaire de M. le Préfet en date du 19 octobre 2017,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur les travaux de cheminement piéton à la jonction rue du Château d'Eau / rue de Turckheim d'un montant de 35 000 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2018 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : Aménagement et sécurisation de l'espace public en agglomération (VI.) : 20 à 35 %
- Solde : Ville (autofinancement)

- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet

- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2018.

5.10. SOUS-PRÉFECTURE (MUSÉE) – DIAGNOSTIC EN VUE DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX EN 2019

Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la circulaire de M. le Préfet en date du 19 octobre 2017,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur le diagnostic en vue de la réalisation des travaux en 2019 à l'ancienne sous-préfecture (Musée) d'un montant de 55 000 € HT,

- d'engager et réaliser ce projet dès 2018 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de la circulaire visée ci-dessus,

- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : Etude de faisabilité et ingénierie territoriale (VIII) : 20 à 80 %
 - Dotation de soutien à l'investissement local
 - Solde : Ville (autofinancement)

- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet

- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2018.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS DE WISSEMBOURG POUR L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'attribution d'une subvention de 200 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Wissembourg (incluant la valorisation des charges de personnel 2018 du service social) sur l'exercice 2018.

Ce vote permet le versement d'un premier acompte inscrit à l'article 657362 fct 520 avant le vote du budget 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

7. ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DE LA LAUTER

Pour finaliser le dossier de demande de subvention à l'Etat pour le poste "d'animation du site Natura 2000 de la Lauter" pour l'année en cours, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'approuver le programme d'actions et le plan de financement.

Pour l'année 2018, le programme d'actions prévu dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 de la Lauter est le suivant :

- organisation de la réunion du comité de pilotage,
- poursuite de l'élaboration du Plan Agro-Environnemental après le démarrage du projet en 2017
- poursuite du travail mené avec le Conservatoire des Sites Alsaciens pour la mise en place de contrat "ni-ni", poursuite de la gestion du pré de Schleithal
- réalisation d'une étude sur les milieux ouverts du site, afin d'en apprécier l'état de conservation depuis la réalisation des cartes du DOCOB en 2007
- mise en œuvre de contrats forestiers de type "régénération dirigée" en partenariat avec l'ONF en forêt communale de Wissembourg
- travail sur la modification du périmètre du site Natura 2000 avec la DREAL (sous réserve d'avancement au niveau des services de l'Etat)
- suivi des travaux réalisés entre 2010 et 2012 dans le cadre du programme LIFE Lauter-Donon (recolonisation des cours d'eau, des mares et des milieux ré-ouverts notamment dans le marais d'Altenstadt et en bordure de Lauter)
- maintien de la relation avec les gestionnaires allemands du site du Bienwald (supports de communication, participation à diverses rencontres), qui s'est renforcée en 2017 par plusieurs visites et contacts
- poursuite du travail sur la gestion de la Lauter, en particulier sur les problématiques suivantes: embâcles, restauration de la ripisylve, suivi du plan de gestion réalisé par le Conservatoire des Sites Alsaciens pour l'Arrêté de Protection du Biotope du "cours inférieur de la Lauter", continuité écologique
- valorisation du sentier pédagogique inauguré en juin 2012
- poursuite des opérations de communication et de sensibilisation du public local et des utilisateurs du site (chasseurs, pêcheurs...)
- poursuite des actions engagées.

Ce programme découle du plan d'actions décrit dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000, et il sera détaillé lors du prochain comité de pilotage qui aura lieu en cours d'année 2018.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

Pour la mise en œuvre de ce programme en 2018, le plan de financement est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Prestation de service (étude)	10 000,00 €	Subvention Etat + UE (demande DDT)	18 859,18 €
Frais de personnel (450 h / an)	15 459,18 €	Subvention Agence de l'Eau Rhin Meuse	6 600,00 €
		Autofinancement Ville	0,00 €
Total dépenses	25 459,18 €	Total recettes	25 459,18 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à demander toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents nécessaires.

8. SUBVENTION ASSOCIATION DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE WISSEMBOURG

L'association de pêche et de protection du milieu aquatique de Wissembourg envisage d'effectuer un curage du grand étang de la Walk. Cette opération serait réalisée par pompage des vases avec évacuation immédiate et valorisation agricole des sédiments.

Coût de l'opération : 24 600 € TTC

L'association sollicite à ce titre le versement d'une subvention de 15 000 €. La Commission des Finances, lors de sa séance du 25/10/2017, a émis l'avis suivant :

- 1 voix pour une subvention à hauteur de 25%, soit 6 150 €
- 2 voix pour une subvention à hauteur de 30%, soit 7 380 €
- 2 voix pour une subvention à hauteur de 50%, soit 12 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (SCHWEINBERG Nadine ne participe pas au vote) avec vingt et une voix pour le versement d'une subvention à hauteur de 30%, soit 7 380 €, à l'association de pêche et de protection du milieu aquatique dans les conditions exposées ci-dessus. **Sept voix (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle et par procuration DAMBACHER Sandra)** se sont prononcés en faveur d'une subvention à hauteur de 50%.

Le versement de cette subvention interviendra après le vote du budget 2018.

9. SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTES LIÉES À LA VENTE DE BACS MÉNAGERS

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 5 avril 2012 et du 30 octobre 2015 portant création de la régie et de la sous-régie de recettes liée à la vente de bacs ménagers, Considérant la cessation des ventes de bacs ménagers par la Ville de Wissembourg, Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la suppression de la régie (régie principale et sous-régie) de recettes liée à la vente de bacs ménagers à compter de ce jour.

10. ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

La procédure mise en œuvre est la procédure adaptée prévue aux articles 42.2 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord cadre qui s'exécutera par l'émission de bons de commande a pour objet la réalisation de travaux d'entretien de la voirie sur le territoire de la Ville de Wissembourg pour une durée maximale de 4 années à compter de la notification du marché et pour un montant maximum annuel de 250 000 euros HT.

L'avis publié dans les DNA le 14 décembre 2017 a fixé au 10 janvier 2018 la date limite de réception des offres.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
Vu les mesures de publicité mises en œuvre,
Vu les propositions remises en réponse à la consultation,
Vu l'avis consultatif émis par la commission d'appel d'offres en date du 17 janvier 2018,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire :

- à signer l'accord cadre mono attributaire à bons de commande avec l'entreprise COLAS ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à sa passation. Il est précisé que l'entreprise COLAS propose un rabais de 18% sur les prix mentionnés au bordereau des prix unitaires
- à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre
- à requérir toutes les autorisations y compris d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux.

11. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA GESTION D'UNE FOURRIÈRE AUTOMOBILE - TRANSMISSION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE

Conformément aux articles L 1411-5 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire et sur le contrat de délégation au vu de documents qui lui sont transmis quinze jours au moins avant sa délibération. Les documents ont été joints en annexe à la note de synthèse.

Le Conseil Municipal a pris acte de se prononcer sur le choix du délégataire lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

12. AVENANT À LA CONVENTION TRIPARTITE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE FOURRIÈRE ANIMALE

Par délibération du 13 décembre 2012, la Communauté de Communes de la Région de Haguenau (CCRH) a confié la gestion et l'exploitation de la fourrière animale intercommunale, par voie d'affermage, à la Société Protectrice des Animaux de Haguenau et Environs – section fourrière animale, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Par la même délibération, la CCRH a approuvé :

- la convention de délégation de service public (DSP),
- une convention-type de gestion de la fourrière animale, à conclure entre l'intercommunalité, la SPA et chaque commune intéressée non membre de la collectivité.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la CCRH a conclu au fur et à mesure 62 conventions de partenariat avec des communes non membres, désireuses de bénéficier des équipements communautaires et des prestations de la SPA, au titre de ces conventions figure la convention conclue le 11 janvier 2013 avec la Ville de Wissembourg.

Au 1^{er} janvier 2017, la CCRH a fusionné avec les Communautés de Communes de Bischwiller et environs, de la Région de Brumath et du Val de Moder, pour créer la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH). Seule la CCRH exerçait la compétence "fourrière animale", restée municipale dans les autres territoires. Une réflexion a été engagée sur l'élaboration des nouveaux statuts de la CAH, dont l'aboutissement permettra d'identifier les compétences qui seront exercées de manière harmonisée sur l'ensemble du territoire de la collectivité, celles qui seront exercées de manière territorialisée, et celles dont l'exercice pourrait être restitué aux communes.

Dans l'attente de la finalisation de cette réflexion et de l'adoption des nouveaux statuts de la CAH, il paraît opportun de prolonger d'un an la durée des conventions de partenariat conclues avec l'association et les communes non membres de l'ex-CCRH.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 2 de la convention de gestion du service public de fourrière animale conclue le 11 janvier 2013 entre la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, la SPA et la Commune de Wissembourg, fixant son échéance au 31 décembre 2017.

Il prolonge la durée de cette convention d'un an, jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention de gestion du service public de fourrière animale ainsi que toutes les autres pièces liées à la conclusion cet avenant.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

13. CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE STRASBOURG ELECTRICITÉ RÉSEAUX - LOTISSEMENT GUMBERLE

Dans le cadre de la réalisation du lotissement le Village - Gumberle, le concessionnaire Strasbourg Electricité Réseaux a présenté une demande visant à instaurer diverses servitudes sur la parcelle cadastrée comme suit :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

Section	N° parcelle	Contenance parcelle
007 F	938/164	0,25 are

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser la constitution des servitudes suivantes :

- un droit de passage de câble
- un droit d'accès
- une servitude de non aedificandi
- un droit d'installation d'un poste de transformation

L'indemnité forfaitaire pour la constitution desdites servitudes est fixée à UN EURO SYMBOLIQUE

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer le compromis de constitution de servitude, l'acte notarié ainsi que les autres pièces liées à la présente constitution de servitudes.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

14. RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION 13 (CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ OZTAS) DU 30 SEPTEMBRE 2016

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2016,
Vu la mise en demeure du 21 août 2017 transmise à Monsieur OZTAS,
Considérant que les époux OZTAS n'ont pas obtenu les fonds nécessaires à l'acquisition du lot n° 5 du lotissement GUMBERLE,
Considérant que la mise en demeure transmise est restée sans réponse,
Vu avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et sept abstentions (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle et par procuration DAMBACHER Sandra) de retirer la délibération 13 (cession Ville de Wissembourg ./ OZTAS) du 30 septembre 2016.

15. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ Monsieur et Madame MEYER HERVÉ

Vu la déclaration de candidature présentée par Monsieur et Madame MEYER, demeurant à 67160 WEILER, 75b, Rue de la Vallée,
Vu l'avis France Domaine du 5 juillet 2017 n°2017/544/V0559,
Vu le règlement de commercialisation,
Vu la délibération du 31 janvier 2014 point n°3, portant engagement de commercialisation et fixation des prix de vente des terrains à bâtir,
Vu les garanties bancaires présentées par le candidat,
Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et sept abstentions (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle et par procuration DAMBACHER Sandra) d'autoriser

- la Ville de Wissembourg à vendre au candidat, ou à tout autre personne physique ou morale devant se substituer, le terrain situé dans le lotissement GUMBERLE :

Lot n°5 d'une contenance de 4,42 ares de terrain et de 2,07 ares de jardin, situé en zone 1AU2 et en zone UJ du PLUi en vigueur.

Dans les conditions suivantes et conformément au règlement de commercialisation :

Dénomination cadastrale	Prix à l'are	Prix HT
Préfixe 007 Section F n°926/164	11 500 € (terrain) 4 000 € (jardin)	50 830 € 8 280 €
	TOTAL	59 110 €

La présente vente se fera selon le régime de TVA applicable.

- M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

16. CHANTIER D'INSERTION DES REMPARTS – 2018

Démarré en juillet 2006, le chantier des remparts et de ses abords a pour objet la restauration du mur d'enceinte, la création de cheminements piétonniers et l'entretien de ses abords. L'équipe du chantier est également intégrée par roulement et selon les contraintes climatiques au sein des équipes techniques pour assurer diverses missions d'entretien.

Constituant un dispositif "d'insertion par l'économique", la Ville souhaite poursuivre l'activité du chantier et demande au Conseil Municipal d'approuver le projet ainsi que le plan de financement pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de décider la poursuite du chantier d'insertion dans les conditions exposées ci-dessus
- d'approuver le plan de financement pour l'année 2018
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents nécessaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

17. ACCUEIL DE STAGIAIRES – VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
Vu la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,
Vu le code de l'éducation (notamment les articles L124-1 à 20 et D124-1 à D124-9),
Vu le décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation,
Vu le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Les collectivités territoriales ont la possibilité d'accueillir des stagiaires dans le cadre d'un cursus pédagogique. La gratification du stagiaire est obligatoire pour les stages de l'enseignement secondaire ou supérieur d'une durée de plus de 2 mois consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire ou universitaire.

Une convention doit être signée pour accueillir un stagiaire ; elle est signée entre l'établissement d'enseignement, la collectivité d'accueil, le stagiaire et le tuteur du stage.

Selon la réglementation, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser le versement d'une gratification aux stagiaires accueillis selon le montant fixé par décret.

A ce jour, le montant est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. Cette gratification est due au stagiaire dès le premier jour du stage et versée mensuellement (montant mensuel au 01/01/2018 : 577,50 € à raison de 7h/jour sur 22 jours).

La gratification ne dépassant pas le plafond fixé par le code de la sécurité sociale, elle ne sera pas soumise à cotisations et contributions sociales.

Il est prévu d'accueillir deux stagiaires de mars à août 2018 au sein du service "patrimoine" en vue de travaux liés à des expositions temporaires et des missions de conservation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

****Informations****

18. DIVERS

- **Intervention de M. Jean-Max TYBURN**
- **Prochaine séance du Conseil Municipal : 16 mars - salle J. Monnet**
- **Prochaines manifestations :**

Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous : <http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

- Nuit de la lecture - Samedi 20 janvier 2018 - 18h-21h- Médiathèque de Wissembourg

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 janvier 2018

- Théâtre, musique : Adieu ma bien-aimée *Dans le cadre du festival Décalages*
Vendredi 26 janvier 2018 - 20H30 - La Saline - Soultz sous Forêts
- Ciné-Regards / Ciné-Club de Wissembourg : Manchester by the sea de Kenneth Lonergan
Jeudi 25 janvier 2018 - 20H - La Nef
- Bébés lecteurs - Mardi 30 janvier 2018 - 9h - Médiathèque Lecture d'histoires courtes, tendres ou drôles pour les tout-petits (0-3 ans). Durée : 30 mn.
- Cinéma : Coco – 16H et Wonder – 20H
Mercredi 31 janvier 2018 – La Nef
- Concert du dimanche - festival International de musique de Wissembourg : Karl Peterson, piano - Dimanche 4 février 2018 - 17H
- Cirque acrobatique : inTarsi
Mardi 6 février 2018 - 20H30 - La Nef
- Ciné-Regards / Ciné-Club de Wissembourg : Baccalauréat de Christian Mungiu
Jeudi 8 février 2018 - 20H - La Nef
- Théâtre, récit, musique : Looking for Alceste - Mardi 13 février 2018 - 20h30 - La Nef
Samedi 17 février 2018 à 10h30 - Médiathèque de Wissembourg
Speed-booking : Sur le modèle des "speed-dating" ou rencontres rapides, venez défendre en quelques minutes votre dernier coup de cœur littéraire, au sein du club de lecture de la médiathèque.
- Concert jazz : Jérémie Lirola Quartet
Dimanche 18 février 2018 - 11H - La Nef

Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 20h10.